Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Mâcon

Mairie de La Salle – 71260 LA SALLE

Diagnostic des pratiques agricoles
Puits de captage de La Salle

Réalisé par Mélanie BURLAUD

Rendu en septembre 2015 - Une présentation orale sera réalisée

Pour toutes informations complémentaires, contacter le responsable de l'étude

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAÔNE-ET-LOIRE

59 rue du 19 mars 1962 – CS 70610 – 71010 MACON Cedex
Tél 03 85 29 55 50 - Fax 03 85 29 56 55 – Email accueil@sl;chambagri.fr – www.sl.chambagri.fr

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIF DU DIAGNOSTIC AGRICOLE 2

II. DIAGNOSTIC DES PRATIQUES AGRICOLES 2

1. METHODOLOGIE 2
2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE 2
3. CARACTERISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 3
4. OCCUPATION DU SOL 5
5. MODE D'EXPLOITATION DES PRAIRIES 5
6. PRATIQUES DE PATURAGE 6
7. AFFOURAGEMENT DES ANIMAUX 7
8. ABREUVEMENT DES ANIMAUX 7
9. ENGAGEMENT EN MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE 8
10. PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE 8
    A. FERTILISATION AZOTEE DES PRAIRIES 8
    B. FERTILISATION AZOTEE DES CULTURES 8
11. RECAPITULATIF DES QUANTITES D'AZOTE A LA PARCELLE 8
12. TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES 9

III. PRESENTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES CONCERNEES 9

IV. AUTRES REMARQUES 12

I. Introduction : contexte et objectif du diagnostic agricole

La présente étude a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Service Territoires, à la demande du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Mâcon. La zone d'étude est issue des conclusions de l'étude hydrogéologique préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé réalisée par Sciences Environnement en janvier 2015. Cette dernière a été faite dans le cadre de la procédure de révision des périmètres de protection du puits de la Salle.

Ce diagnostic a pour objectif de caractériser l'activité agricole au sein de la zone d'étude autour du captage de La Salle afin d'avoir une connaissance fine des pratiques agricoles. Une visite des exploitations concernées a été finalisée sur la connaissance du fonctionnement global ainsi que sur la description des pratiques parcellaires : pratiques de fertilisation, calcul des pressions de pâturage, stockage du fumier au champ, pratiques d'abreuvement des animaux, gestion des points d'affouragement, utilisation des produits phytosanitaires…

Ces visites ont eu lieu en juillet 2015.

A l'échelle plus large des cartes produites par la Chambre d'Agriculture en 2011, la localisation des exploitations et l'occupation du sol ont été mises à jour. Ces cartes figurent respectivement en **annexe 7** et **annexe 8**.

II. Diagnostic des pratiques agricoles

1. Méthodologie

La surface agricole de la zone est occupée, par **11 exploitations agricoles.** Afin de connaître au mieux les exploitations, leurs modes de fonctionnement et leurs pratiques, un questionnaire de "Diagnostic d'Exploitation" a été élaboré puis soumis aux exploitants (**annexe 1**).

Ce travail d'enquête a permis d'obtenir des informations à plusieurs niveaux :

- A l'échelle de la **zone d'étude** : localisation des parcelles sur les photos aériennes, localisation du réseau de circulation de l'eau et des points d'abreuvement des animaux, localisation des points d'affouragement.
- Au niveau des **exploitations** : données générales des exploitations (productions, SAU…), surfaces respectives de l'assolement 2014, gestion des engrais minéraux et organiques.
- A l'échelle de la **parcelle** : pour chaque parcelle, ont été précisés l'histoire culturale, l'utilisation en 2015, la fertilisation azotée, le type de prairie (naturelle ou temporaire), le mode d'exploitation (pâture seule, fauche, fauche-pâture).

2. Contexte hydrogéologique

Les terrains du site étudié appartiennent aux alluvions récentes de la vallée de la Saône. Leur épaisseur et surtout leur composition varient d'un point à l'autre de la plaine alluviale. Le forage de reconnaissance qui a précédé la construction du puits a rencontré la succession suivante de haut en bas : 0,30 m de terre végétale – 2,80 m d'argile marron – 0,80 m d'argile finement sableuse jaune – 2,70 m de sable fin jaunâtre, légèrement argileux et renfermant 20 % de graviers – 0,20 m de sable fin et de graviers jaunâtres (proportion 50 % - 50 %) – 0,30 m d'argile jaunâtre – 4,70 m de sable fin non argileux et de graviers (proportion 50 % - 50 %). Le substratum constitué par des argiles grises a été atteint à 11,10m.

Les sables et graviers alluviaux sont aquifères sur toute leur hauteur. La nappe phréatique est même légèrement captive sous les argiles superficielles le niveau statique de l'eau dans les puits étant supérieur à la limite sables-argiles de surfaces. Cette nappe est alimentée par les eaux de ruissellement et elle est en équilibre avec la rivière qui la réalimente en période de sécheresse ou de pompages importants (Rapport du Conseil Départemental d'Hygiène du 8 février 1990).

D'après les résultats de la modélisation réalisée par Sciences Environnement le 5 août 2014, les apports au puits sont répartis de la manière suivante :

- 38,5 % en provenance de la Saône
- 1 % en provenance de la Mouge
- 60,5 % en provenance des versants et de l'infiltration sur la plaine alluviale.

Ces valeurs sont indicatives. Elles sont valables pour le modèle calibré sur la piézométrie du 5 août 2014. Dans d'autres conditions hydrogéologiques, elles sont amenées à être modifiées. Les apports de la Mouge au système sont très faibles en raison de son fort colmatage.

Le **réseau hydrographique** sur la zone figure sur la carte en annexe 4. Il est constitué de la Saône et d'une rivière, la Mouge. Un réseau de fossés permet l'évacuation de l'eau lors des crues.

3. Caractérisation des exploitations agricoles

La surface totale de la zone est de 192 ha dont 150 ha à La Salle et 42 ha à Saint Albain.

La zone d'étude est occupée majoritairement par des surfaces agricoles, à hauteur de 81 % représentant 156 ha.

Onze exploitations agricoles sont concernées, les productions de ces exploitations sont les suivantes :

- 3 exploitations en polyculture-élevage-vignes
- 3 exploitations en grandes cultures dont une exploitation en agriculture biologique
- 1 exploitation en polyculture-élevage allaitant
- 1 exploitation en élevage allaitant et vignes
- 1 exploitation en élevage laitier et vignes
- 2 exploitations en élevage allaitant, toutes deux avec une double activité (*)

Aucun siège d'exploitation ne se trouve sur la zone. Seule une cabane est présente, sur la rive droite de la Mouge en bord de nationale (cf. localisation sur carte en annexe 5).

Détail des surfaces impactées par la zone d'étude

Exploitation	*Surface zone étude (en ha)*			
	totale	*prairie permanente*	*prairie temporaire*	*culture*
GAUDET Emilien	**49,23**		11,56	37,67
EARL Ferme du Quart Pichet	**18,87**	18,87		
GAEC de Senozan	**18,39**	14,49		3,90
BOBILLON Daniel*	**17,00**	17,00		
MORIN Michel	**14,96**	4,76		10,20
EARL ESSEYRIC	**10,72**			10,72
LECUELLE Hervé	**7,67**	6,20		1,47
GAEC de Choizeau	**6,12**	4,12		2,00
BOLLET Pierre*	**5,82**	5,82		
GUICHARD Jean-Luc	**4,31**			4,31
TATON Bernard	**3,64**	3,64		
	156,73	74,9	11,56	70,27

Taux de concernement des différentes exploitations

Exploitation	*SAU (en ha)*	*Surface sur la zone étude (en ha)*	*Concernement*
BOBILLON Daniel*	26	17,00	65%
GAUDET Emilien	149	49,23	33%
LECUELLE Hervé	50	7,67	15%
EARL Ferme du Quart Pichet	130	18,87	15%
EARL ESSEYRIC	78	10,72	14%
MORIN Michel	122	14,96	12%
TATON Bernard	40	3,64	9%
GUICHARD Jean-Luc	52	4,31	8%
GAEC de Senozan	285	18,39	6%
GAEC de Choizeau	98	6,12	6%
BOLLET Pierre*	95	5,82	6%

Taux de concernement	0 à 5 %	5 à 10 %	10 à 15 %	> 20 % déséquilibre grave

Les exploitations disposent dans la zone d'une surface allant de 3,6 à 49,2 ha. Les taux de concernement sont faibles à forts. Deux exploitations sont très concernées. La première est une exploitation en élevage allaitant qui a une autre activité prépondérante. La seconde, **impactée à 33 %, en situation de déséquilibre grave** selon le protocole départemental, est une exploitation en grandes cultures qui a démarré son activité récemment, en 2013.

En ce qui concerne la surface par exploitation dans la zone d'étude par rapport à la SAU totale de la zone, les onze exploitations occupent de 2 à 31 % de la SAU. La carte des exploitations sur la zone est illustrée en **annexe 2.**

Répartition des exploitations sur la zone d'étude du puits de La Salle en 2015

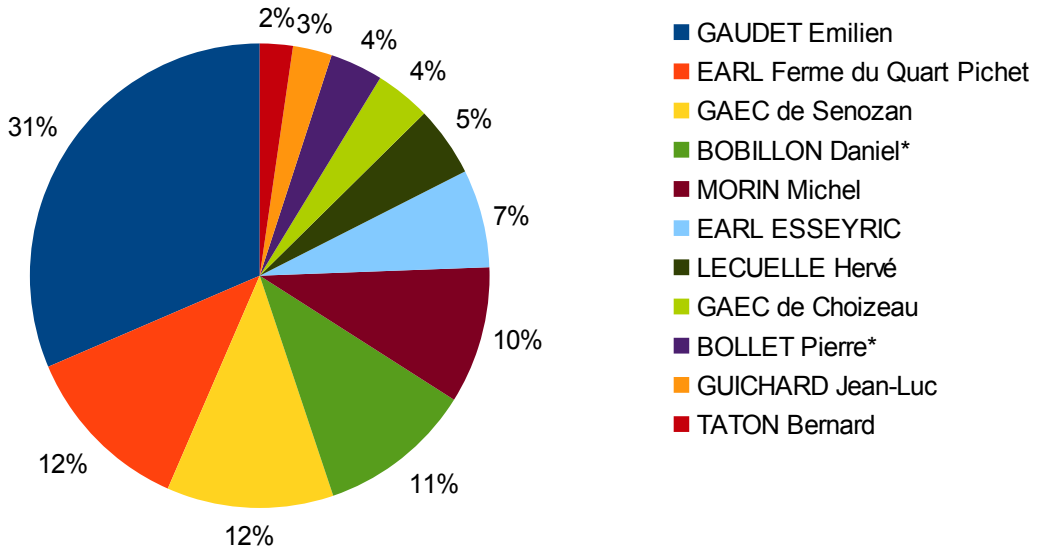

4. Occupation du sol

L'occupation du sol de la zone d'étude, pour la récolte 2015, est la suivante :

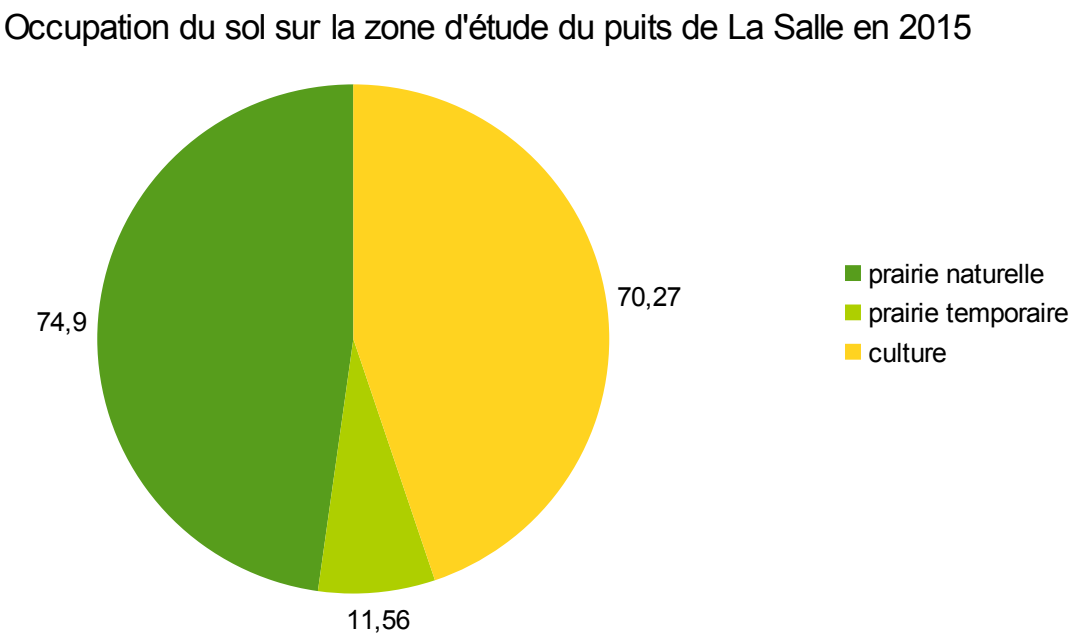

Les **prairies permanentes** (ou dites « naturelles ») couvrent à peine la moitié des surfaces, soit 48 % de la zone d'étude.

Les **prairies temporaires**, exploitées par une exploitation spécialisée grandes cultures, représentent 7 % de la zone. Cet exploitant récemment installé dans un système grandes cultures, n'a pas labouré les terrains au moment de leur reprise du fait de la proximité des parcelles par rapport au puits de captage.

Enfin, 45 % des parcelles sont en **cultures**. Les systèmes de culture sont les suivants :

- 46 % des surfaces en monoculture de maïs grain ou en succession de cultures de printemps (maïs grain – soja). Cette succession correspond aux sols argileux inondables, où les cultures d'hiver sont impossibles ou risquées vis-à-vis des crues potentielles.
- 54 % des surfaces en succession de cultures d'hiver (blé, orge d'hiver, colza) et culture de printemps (maïs). Cette succession est présente sur les sols plus limoneux, non inondables ou à risque faible d'inondation.

En 2015, les cultures présentes sur la zone sont maïs grain, blé et colza :

- 44 ha en maïs grain – 11 parcelles
- 17 ha en blé d'hiver – 4 parcelles
- 9 ha en colza – 2 parcelles

La carte de l'occupation du sol figure en **annexe 3.**

5. Mode d'exploitation des prairies

Les prairies temporaires sont uniquement fauchées, elles correspondent aux parcelles en fauche du graphique ci-dessous.

Les prairies permanentes sont exploitées soit en fauche + pâture, pour 40 ha soit 47 % des surfaces en herbe, soit en pâture pour 35 ha soit 40 % des surfaces en herbe (Carte des modes d'exploitation des prairies en **annexe 6**).

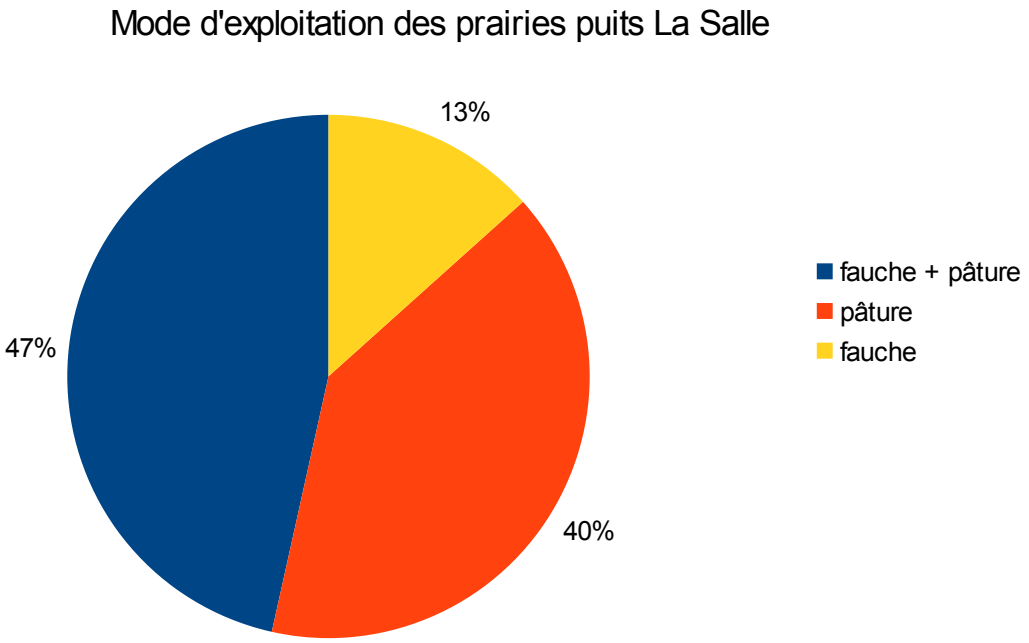

6. Pratiques de pâturage

Pour 12 % des surfaces de la zone d'étude, la durée de pâturage est inférieure à 150 jours.UGB/ha/an. La moitié des surfaces, soit 51 %, a une durée de pâturage comprise entre 150 et 300 jours.UGB/ha/an. 25 % des surfaces ont des durées comprises entre 300 et 500 jours.UGB/ha/an. Seulement 13% des surfaces pâturées présentent une durée de pâturage supérieure à 500 jours.UGB/ha/an (Carte des durées de pâturage en **annexe 5**).

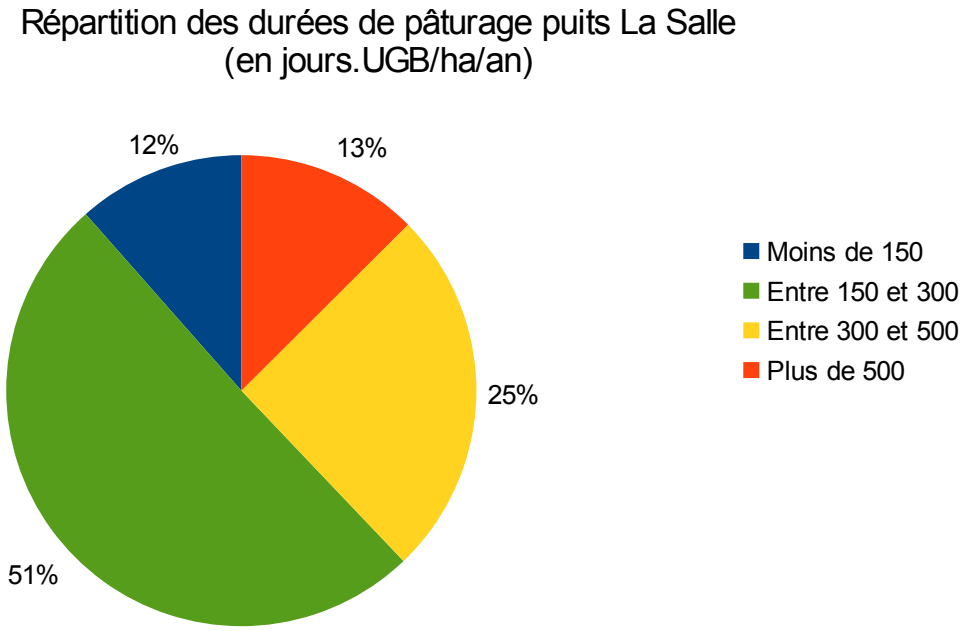

Les surfaces correspondantes sont reprises dans le graphique suivant.

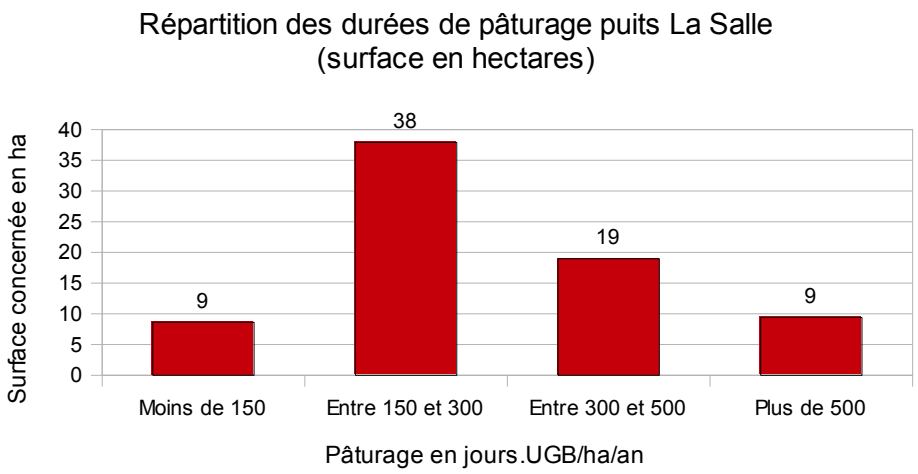

9 ha ont des durées de pâturage supérieures à 500 jours.UGB/ha/an, 19 ha entre 300 et 500 jours.UGB/ha/an.

Le plein air est présent chaque année sur une seule parcelle de 3,74 ha qui est pâturée toute l'année. Cette parcelle est située sur la rive droite de la Mouge, versant opposé au puits. Les jeunes animaux qui sont présents l'hiver disposent d'une cabane située en bord de nationale.

7. Affouragement des animaux

Les animaux ne sont pas affouragés, sauf pour la parcelle en plein air (cf. paragraphe précédent). Cette année 2015 est particulière puisque certains exploitants nourrissent exceptionnellement les animaux à cause de la sécheresse.

8. Abreuvement des animaux

Les modes d'abreuvement présents sur le territoire sont les suivants :

Mode d'abreuvement	
Mode d'abreuvement	Nombre de sites concernés
Saône	2
Mouge	2
Puits	7
Emmène eau	3
	14

Les prairies disposent pour la majorité de puits qui permettent l'abreuvement des animaux. Pour cette année 2015, particulièrement sèche, certains points d'eau sont limités en production. C'est la première année que ce constat est fait, cela n'avait pas été le cas en 2003.

Pour deux parcelles en bord de Saône, les animaux s'abreuvent directement dans le fleuve.

En ce qui concerne les parcelles en bord de Mouge, une parcelle est close et dispose d'un puits, deux parcelles ne sont pas closes et les animaux s'abreuvent à la rivière.

Enfin, pour trois prairies, les exploitants emmènent l'eau, même si pour deux d'entre elles des puits sont présents mais ils ne produisent pas assez d'eau.

9. Engagement en Mesure Agro-Environnementale et Climatique

Une seule exploitation est engagée dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) systèmes herbagers. L'objectif de ces mesures est de maintenir les surfaces en prairies permanentes par un soutien aux systèmes herbagers, elles visent à maintenir les pratiques existantes. Deux parcelles couvrant 5,82 ha en bord de Mouge sont concernées.

Aucun autre engagement MAEC n'est présent sur la zone d'étude.

10. Pratiques de fertilisation azotée

Les communes de La Salle et Saint Albain sont situées en zone vulnérable. A ce titre, les surfaces agricoles sont soumises au 5ème programme d'action de la Directive Nitrates. Ces parcelles doivent donc notamment faire l'objet d'un plan prévisionnel de fumure azotée, et d'un cahier d'enregistrement des pratiques.

a. Fertilisation azotée des prairies

- **Effluents organiques**

Aucune prairie ne reçoit d'apport de fumier ou autre effluent organique. Il n'y a donc aucun stockage de fumier sur la zone d'étude.

- **Engrais minéraux**

Deux parcelles de prairie, exploitées par le même exploitant, sont régulièrement fertilisées. Elles reçoivent chaque année 120 kg/ha d'ammonitrate au printemps, représentant 40 kg d'azote par hectare, pour un bon démarrage de la prairie. Cela concerne 4,76 ha soit 6 % de la surface en herbe.

b. Fertilisation azotée des cultures

- **Effluents organiques**

81 % des surfaces ne reçoivent jamais d'effluents organiques. Les autres parcelles, plus portantes, en reçoivent régulièrement. Cela représente 14 ha qui sont fertilisés tous les 2 à 5 ans avec du fumier de bovins apporté à hauteur de 15 à 50 t/ha.

En 2015, 9 % des surfaces ont reçu du fumier, soit 7 ha.

Du fumier peut être stocké temporairement sur la zone, avant le chantier d'épandage.

- **Engrais minéraux**

Les parcelles cultivées reçoivent une fertilisation minérale azotée, en fonction des besoins de la culture.
En 2015, elle est en moyenne de :

- 159 kg d'azote/ha pour le maïs grain, en 1 ou 2 passages
- 174 kg d'azote/ha pour le blé, en 3 passages
- 145 kg d'azote/ha pour le colza, en 2 ou 3 passages

- **Boues Eurosérum**

Quatre parcelles de la zone reçoivent régulièrement des boues d'Eurosérum, cela représente 22 ha soit 31 % des parcelles cultivées.

La dose moyenne épandue en 2015 est de 25 m^3/ha soit 115 kg d'azote par ha dont 58 kg d'azote efficace, c'est-à-dire directement utilisable par la culture.

L'apport de boues se fait un an sur deux, avant une succession maïs / céréale ou céréale / céréale.

11. Récapitulatif des quantités d'azote à la parcelle

Le tableau suivant reprend la quantité totale d'azote apportée à la parcelle, pour 2015.

La quantité totale d'azote prend en compte pour les prairies, la fertilisation organique ainsi que l'azote issu du pâturage en fonction du nombre d'UGB et de la durée.

Pour calculer les restitutions d'azote au pâturage, la valeur retenue est issue des données CORPEN, soit 77 kg N par UGB et par an.

La teneur moyenne est la suivante : **104 kg d'azote/ha** sur la zone d'étude.

Nom exploitant	Ilot	Surface (ha)	Occupation du sol	Mode d'exploitation de la prairie	Total fertilisation azotée (kgN/ha)	Quantité azote issue du pâturage (kgN/ha)	**Quantité totale d'azote apportée (kg/ha)**
BOBILLON Daniel		12,50	prairie permanente	pâture	0	78	**78**
BOBILLON Daniel		4,50	prairie permanente	Fauche + pâture	0	14	**14**
BOLLET Pierre	12	2,08	prairie permanente	pâture	0	106	**106**
BOLLET Pierre	20	3,74	prairie permanente	pâture	0	160	**160**
EARL Esseyric	21	2,04	Maïs grain	Monoculture Maïs grain	138		**138**
EARL Esseyric	26	3,49	Maïs grain	Maïs grain – Blé – Colza	115		**115**
EARL Esseyric	27	3,42	Blé	Maïs grain – Blé	165		**165**
EARL Esseyric	28	1,77	Maïs grain	Monoculture Maïs grain	138		**138**
EARL Ferme du Quart Pichet (LECUELLE)		10,07	prairie permanente	fauche + pâture / pâture	0	43	**43**
EARL Ferme du Quart Pichet (TATON B.)		8,80	prairie permanente	fauche + pâture / pâture	0	51	**51**
GAEC de Choizeau		4,12	prairie permanente	Fauche + pâture	0	25	**25**
GAEC de Choizeau		2,00	Maïs grain	Monoculture Maïs grain	114		**114**
GAEC de Senozan	18	3,90	Colza	Blé – Colza – Maïs grain	150		**150**
GAEC de Senozan	19	9,20	prairie permanente	Fauche + pâture	0	35	**35**
GAEC de Senozan	76	2,26	prairie permanente	pâture	0	89	**89**
GAEC de Senozan	77	3,03	prairie permanente	pâture	0	89	**89**
GAUDET Emilien	18	2,86	prairie temporaire	fauche	0		**0**
GAUDET Emilien	18	9,50	Blé	Blé – Colza	177		**177**
GAUDET Emilien	19	10,06	Maïs grain	Maïs grain – Soja	161		**161**
GAUDET Emilien	22	4,22	Maïs grain	Maïs grain – Blé	161		**161**
GAUDET Emilien	23	5,19	Colza	Colza – Blé	172		**172**
GAUDET Emilien	35	2,42	Blé	Blé – CIPAN/Maïs grain	177		**177**
GAUDET Emilien	36	2,08	Blé	Blé – CIPAN/Maïs grain	177		**177**
GAUDET Emilien	37	2,12	Maïs grain	Maïs grain – Maïs grain	161		**161**
GAUDET Emilien	38	2,08	Maïs grain	Maïs grain – Maïs grain	161		**161**
GAUDET Emilien	39	8,70	prairie temporaire	fauche	0		**0**
GUICHARD Jean-Luc	4	4,31	Maïs grain	Colza – Maïs grain – Blé – Maïs grain	219		**219**
LECUELLE Hervé	27	6,20	prairie permanente	Fauche + pâture	0	35	**35**
LECUELLE Hervé	34	1,47	Maïs grain	Maïs grain – Blé – Orge d'hiver – RG	209		**209**
MORIN Michel	29	1,18	prairie permanente	pâture	40	90	**130**
MORIN Michel	29	10,20	Maïs grain	Monoculture Maïs grain	162		**162**
MORIN Michel	54	3,58	prairie permanente	fauche + pâture / pâture	40	111	**152**
TATON Bernard		3,64	prairie permanente	Fauche + pâture	0	51	**51**

12. Traitements phytosanitaires

Sur les prairies

La **majorité des surfaces ne sont pas traitées.** Les chardons sont fauchés. Un exploitant traite contre les euphorbes sur une prairie de 9,20 ha en fonction de l'année et en traitement localisé.

Un exploitant traite parfois avec du débroussaillant, avec un pulvérisateur à dos en localisé, sur deux prairies de 1,18 et 3,58 ha.

Sur les cultures

Les surfaces en maïs sont désherbées chimiques. La moitié des surfaces font l'objet d'un binage avec incorporation de l'engrais sur le rang. En 2015, le quart des surfaces a fait l'objet d'un rattrapage, c'est-à-dire d'un 2ème passage d'herbicides.

Les surfaces en blé sont désherbées chimiquement au printemps, sur adventices levées, et traitées avec des fongicides.

Les surfaces en colza sont désherbées, traitées avec des fongicides, voire insecticides et régulateurs.

III. Présentation des exploitations agricoles concernées

- ***Exploitation BOBILLON Daniel***

Orientation de l'exploitation	Elevage allaitant
SAU	26 ha 100 % en herbe
Elevage	17 vaches allaitantes limousines, vente broutards
Double activité	Oui, travaille à la ville de Mâcon
Main d'œuvre	1 UTH
Concernement de l'exploitation	17 ha de prairie, soit 65 % de la SAU

○ *Exploitation GAUDET Emilien*

Orientation de l'exploitation	Grandes cultures
SAU	149 ha 95 % en cultures, 5 % en vente d'herbe sur pied
Elevage	NC
Double activité	Non, fait travaux agricoles en tant qu'entrepreneur
Main d'œuvre	1 UTH
Concernement de l'exploitation	38 ha de culture et 11 ha de prairie temporaire, soit 33 % de la SAU => situation de déséquilibre grave

M. GAUDET s'est installé en agriculture récemment, en fin d'année 2013. Il a fait de lourds investissements. Il est inquiet pour l'avenir de ses parcelles cultivées sur la zone étudiée. Lors de la reprise des terrains, il n'a pas été informé du projet de révision des périmètres de protection du puits de La Salle. Conscient de l'enjeu eau potable, il n'a pas labouré les parcelles les plus proches des puits (îlot 18 de 2,86 ha et îlot 39 de 8,90 ha).

○ *Exploitation LECUELLE Hervé*

Orientation de l'exploitation	Polyculture – Elevage allaitant
SAU	50 ha 50 % en cultures, 50 % en herbe
Elevage	23 vaches allaitantes, naisseur engraisseur
Double activité	non
Main d'œuvre	1 UTH
Concernement de l'exploitation	6 ha de prairie, 1,5 ha de culture soit 15 % de la SAU

M. LECUELLE achète également 10 ha en vente d'herbe déclarés à la PAC par l'EARL Ferme du Quart Pichet.

○ *Exploitation EARL Ferme du Quart Pichet*

Orientation de l'exploitation	Grandes cultures en agriculture biologique
SAU	130 ha 85 % en culture, 15 % en vente d'herbe sur pied
Elevage	NC
Double activité	Non
Main d'œuvre	1 UTH
Concernement de l'exploitation	19 ha de prairie, soit 15 % de la SAU

L'EARL Ferme du Quart Pichet met en vente d'herbe les deux îlots déclarés à la PAC sur la zone, à deux exploitants différents. Ces prairies sont conservées afin de pouvoir faire des échanges de terrain. En effet, M. TATON souhaiterait réorganiser son parcellaire pour ne plus avoir à gérer les problèmes d'inondation sur certaines parcelles.
M. TATON demande à ce que le maintien des cultures biologiques soit possible sur le futur zonage du périmètre de protection du captage.

○ *Exploitation EARL ESSEYRIC*

Orientation de l'exploitation	Polyculture – Elevage - Vigne
SAU	78 ha 57 % en en culture, 33 % en herbe, 10 % en vigne
Elevage	Achat de 12 jeunes bovins limousins par an, engraissement
Double activité	Non
Main d'œuvre	2 UTH
Concernement de l'exploitation	11 ha de culture, soit 14 % de la SAU

L'installation du fils de M. EYSSEYRIC est prévue dans les 2 ans.
Les surfaces aujourd'hui en prairie sur l'exploitation sont en zone inondable, ce qui n'est pas labouré est en pente.

○ *Exploitation MORIN Michel*

Orientation de l'exploitation	Polyculture – Elevage - Vigne
SAU	122 ha 71 % en cultures, 26 % en herbe, 3 % en vigne
Elevage	26 vaches allaitantes, naisseur engraisseur
Double activité	Non
Main d'œuvre	1 UTH + 1 ouvrier à mi-temps
Concernement de l'exploitation	10 ha de cultures, 5 ha de prairie, soit 12 % de la SAU

M. MORIN fait remarquer que si les parcelles cultivées doivent être remises en herbe, l'implantation est difficile à réussir sur ces terrains inondables. Il y aurait au moins 2-3 ans sans production.

○ *Exploitation TATON Bernard*

Orientation de l'exploitation	Elevage allaitant biologique + Vigne
SAU	40 ha 100 % en herbe, 1 ha de vigne
Elevage	22 vaches allaitantes Aubrac, en agriculture biologique 12 porcs conventionnels
Double activité	Non
Main d'œuvre	1 UTH
Concernement de l'exploitation	4 ha de prairie, soit 9 % de la SAU

La prairie de Saint Albain est très basse, facilement inondable. M. TATON apprécie donc la parcelle du Syndicat des Eaux qu'il a en achat d'herbe auprès de l'EARL Ferme du Quart Pichet qui est moins inondable car protégée par la digue.
La fille de M. TATON projette de s'installer dès fin 2015 en agriculture biologique pour un équivalent mi-temps. Il lui laisserait 15 ha d'herbe et la moitié de son troupeau.
M. TATON souhaiterait que la question de l'abreuvement des animaux sur la zone soit gérée en commun. Les puits existants ne sont pas assez profonds d'après lui pour assurer l'abreuvement régulier des animaux.

○ *Exploitation GUICHARD Jean-Luc*

Orientation de l'exploitation	Grandes cultures
SAU	52 ha 68 % en cultures, 24 % en vente d'herbe sur pied, 8 % en osier
Elevage	NC
Double activité	Non
Main d'œuvre	2 UTH
Concernement de l'exploitation	4 ha de culture, soit 8 % de la SAU

M. GUICHARD fait faire les travaux sur les grandes cultures à un entrepreneur, du semis à la récolte. Il est très pris par la culture de l'osier gourmande en main d'œuvre.
La parcelle concernée par la zone, entre la nationale et la voie ferrée, est pour M. GUICHARD la meilleure parcelle de l'exploitation. C'est un terrain limoneux, facile à travailler.

○ *Exploitation GAEC de Senozan*

Orientation de l'exploitation	Polyculture – Elevage allaitant - Vigne
SAU	285 ha 50 % en culture, 50 % en herbe
Elevage	95 vaches allaitantes, vente en broutards et femelles grasses
Double activité	Non
Main d'œuvre	3 UTH
Concernement de l'exploitation	14 ha de prairie et 4 ha de culture, soit 6 % de la SAU

- ***Exploitation GAEC de Choizeau***

Orientation de l'exploitation	Polyculture – Elevage laitier - Vigne
SAU	98 ha 50 % en herbe, 46 % en cultures, 4 % en vigne
Elevage	60 vaches laitières
Double activité	Non
Main d'œuvre	2 UTH + 1 salarié à temps plein
Concernement de l'exploitation	4 ha de prairie, 2ha de cultures soit 6 % de la SAU

- ***Exploitation BOLLET Pierre***

Orientation de l'exploitation	Elevage allaitant
SAU	95 ha 100 % en herbe
Elevage	30 vaches allaitantes, engraissement
Double activité	Oui, associé responsable UNEC (Union de Négociants en Charollais)
Main d'œuvre	1 UTH
Concernement de l'exploitation	6 ha de prairie, soit 6 % de la SAU

IV. Autres remarques

Un exploitant fait remarquer que le périmètre de protection immédiate est broyé et que les résidus sont laissés sur place. Les exporter serait sans doute préférable vis-à-vis de la préservation de la qualité de l'eau.

Plusieurs exploitants trouvent la localisation de la lagune de La Salle non pertinente : en amont du puits, sur les terrains les plus filtrants du secteur.

Bernard TATON fait remarquer que le fossé en pied de digue est inutile, il n'est pas fonctionnel pour la décrue, le vannage est très peu utile. Ce fossé empêche l'accès à la digue pour l'entretenir par broyage.

Références documentaires

Ouvrages : Etude hydrogéologique préalable à l'avis de l'hydrogéologue agrée, Syndicat Intercommunal des Eaux de Mâcon-Nord – Sciences Environnement, janvier 2015 – Ver 2.0

Fonds de carte: RPG IV 2013 – ASP – Droits réservés
BD ORTHO® – ©IGN PARIS 2011 – reproduction interdite
Licence APCA

Liste des annexes

Annexe 1 Diagnostic d'exploitation

Annexe 2 Carte des exploitations sur la zone d'étude du captage de La Salle

Annexe 3 Carte de l'occupation du sol sur la zone d'étude du captage de La Salle

Annexe 4 Carte du réseau hydrographique et des points d'abreuvement sur la zone d'étude du captage de La Salle

Annexe 5 Carte des durées de pâturage sur la zone d'étude du captage de La Salle

Annexe 6 Carte des modes d'exploitation des prairies sur la zone d'étude du captage de La Salle

Annexe 7 Carte des exploitations à l'échelle de la carte produite par la Chambre d'Agriculture en 2011

Annexe 8 Carte de l'occupation du sol à l'échelle de la carte produite par la Chambre d'Agriculture en 2011

ANNEXE 1

Diagnostic d’exploitation

Juillet 2015

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION
PERIMETRE PROTECTION PUITS LA SALLE

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'exploitation/l'agriculteur : ……
……

Adresse :……

Commune : ……

Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

mail : ……

UTH : ……
Double activité ? oui, laquelle : …… non

Êtes-vous adhérent ou membre d'une structure collective d'emploi de main d'œuvre ou de travail en commun ?
- CUMA
- groupement d'employeurs
- service de remplacement
- autre : ……

Envisagez-vous d'agrandir, réduire, créer ou supprimer un atelier ?
……

Avez-vous d'autres projets (agriculture biologique, labellisation des produits,...) ?
……

Dans le temps, pensez-vous conserver l'exploitation des terrains concernés par le PPR (contraintes de fertilisation et de chargement a priori) ?
oui non

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

1 – Vos bâtiments d'exploitation

Possédez-vous des bâtiments sur les parcelles concernées ?
oui non

Si oui, quels sont les types de bâtiments existants y compris les fumières et fosses ? (les situer sur la carte)
……
……

Quelle est la situation de votre exploitation par rapport à la mise aux normes ?
- Mise aux normes réalisée (travaux achevés) en ……
- Mise aux normes en cours : ……
- Mise aux normes non réalisée : ……

2 - Description de votre système d'exploitation : Quelles sont vos différentes productions ?

SAU : ……ha
Dont : ……ha en propriété ……ha en location.

Production animale (description, vente, engraissement, démarches qualité….)

Type d'animaux	Nombre	Age à la vente	
Vaches allaitantes		Mâles	Broutards Broutards repoussés Taurillons Bœufs
		Femelles	Maigres Grasses
Vaches laitières		Volume	
Autres productions animales : ……		Destination ?	

Quel est le chargement moyen sur l'exploitation (chargement PHAE2) ?
…… UGB/ha ou nombre d'UGB : ……
STH : ……

Avez-vous souscrit un contrat MAEC Surface Fourragère ?
oui nombre d'ha : …… (localiser les surfaces cibles sur la carte)
non

Tenez-vous un cahier de pâturage ?
oui non

Production végétale (description, vente, auto-consommation …)

Culture		Surface (ha)	Rendement	Achat, Vente, Auto consommation
PT pâturées				
PT fauchées				
PT ensilées/enrubannées				
Total PT				
PP pâturées				
PP fauchées				
PP ensilées/enrubannes				
Total PP				
Maïs	Grain			
	Ensilage			
Total Maïs				
Céréales	Blé			
	Orge			
	Triticale			
	Seigle			
	autre			
Total Céréales				
Autres : …… ……				

3 – Les contraintes liées à votre parcellaire

Votre parcellaire est globalement : regroupé en îlots très morcelé

Quel est l'éloignement des parcelles par rapport à votre siège d'exploitation ?
Éloignement moyen des parcelles : ……
SAU sur la commune : ……

Quels problèmes cela pose-t-il et quelles sont les répercussions sur la conduite de ces parcelles ?
……
……
……

Pouvez-vous nous parler des **parcelles concernées** (meilleure que d'autres, pente, hydromorphie) ?
……
……
……
……

4 – Les caractéristiques des parcelles concernées

Pour chaque **parcelle concernée**, remplir le **tableau A3 joint**

5 – L'utilisation des parcelles concernées

Pour chaque **parcelle concernée**, remplir le tableau A3 joint

Entre une culture d'hiver et une culture de printemps avec une interculture longue, avez-vous l'habitude d'implanter une culture intermédiaire (obligation en zone vulnérable) ?
oui non

Si oui, précisez entre quelles cultures, type de sol, surface, pratiques agricoles, …
……
……
……

Avez-vous des marges de manœuvre pour mettre en cultures des prairies en dehors du bassin d'alimentation de captage?
oui non, raison : ……

6 – Plan de Fumure et Plan d'Epandage

Avez-vous un plan de fumure ?
Azote = réglementaire zone vulnérable complet (N, P, K)

Qui le réalise ?
……

Dans ce cadre faites-vous régulièrement des analyses de sols ?
oui non

Avez-vous un plan d'épandage ?
oui non

7- Vos pratiques de raisonnement des intrants

Fertilisation organique

Par an, sur quelles surfaces épandez-vous ?
Fumier : ……... ha quantités disponibles par an ? ……..
sur prairies sur cultures

Autre : compost lisier purin - type d'effluent (pailleux…) : …….
Surface épandue : …… ha

SPE totale : ……..ha
Fréquence d'apport : ……

Stockez-vous du fumier au champ ?
oui non
Sur les parcelles concernées ? (à localiser sur la carte)
oui non
date dépôt : …..... date retrait : ….....

Epandez-vous des boues de station d'épuration?
oui non

Est-ce que des solutions techniques telles que le compostage ou le transfert vers d'autres parcelles hors PPC vous semblent envisageables ?
oui non

Fertilisation minérale

Quels types d'engrais apportez-vous ? Quantités ? Fréquence ?
……
……

Comment sont déterminées les doses à apporter ?

- habitude
- conseils d'un technicien (CA, Coop, IT)
- objectif de rendement
- reliquats azotés
- apports de matière organique
- fournitures du sol
- potentiel de terrain
- autres références

Prenez-vous en compte l'apport des déjections dans le raisonnement de la fertilisation ?
oui non

Prenez-vous en compte les fournitures du sol : retournement de prairies, arrières effets de matières organiques ?
oui non

Procédez-vous au chaulage des sols ?
oui non

Objectifs ? …….....….
Type de produits utilisés ? …….....

Indicateurs de décisions :
analyse flore conseils connaissance de terrain

Pour chaque **parcelle concernée**, remplir le tableau A3 joint

Produits phytosanitaires

Sur les parcelles concernées, apportez-vous des produits phytosanitaires ?
oui non

Pour chaque **parcelle concernée**, remplir le tableau A3 joint

8- Vos pratiques en matière d'utilisation de l'eau

Avez-vous des marges de manœuvre pour abreuver vos bêtes autrement qu'aux cours d'eau ou aux mares présentes sur la zone ?
……
……

9 - Autres impacts à prendre en compte (perte DPU , adventices…), remarques et suggestions

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

ANNEXE 2

Carte des exploitations sur la
zone d’étude du captage de La Salle

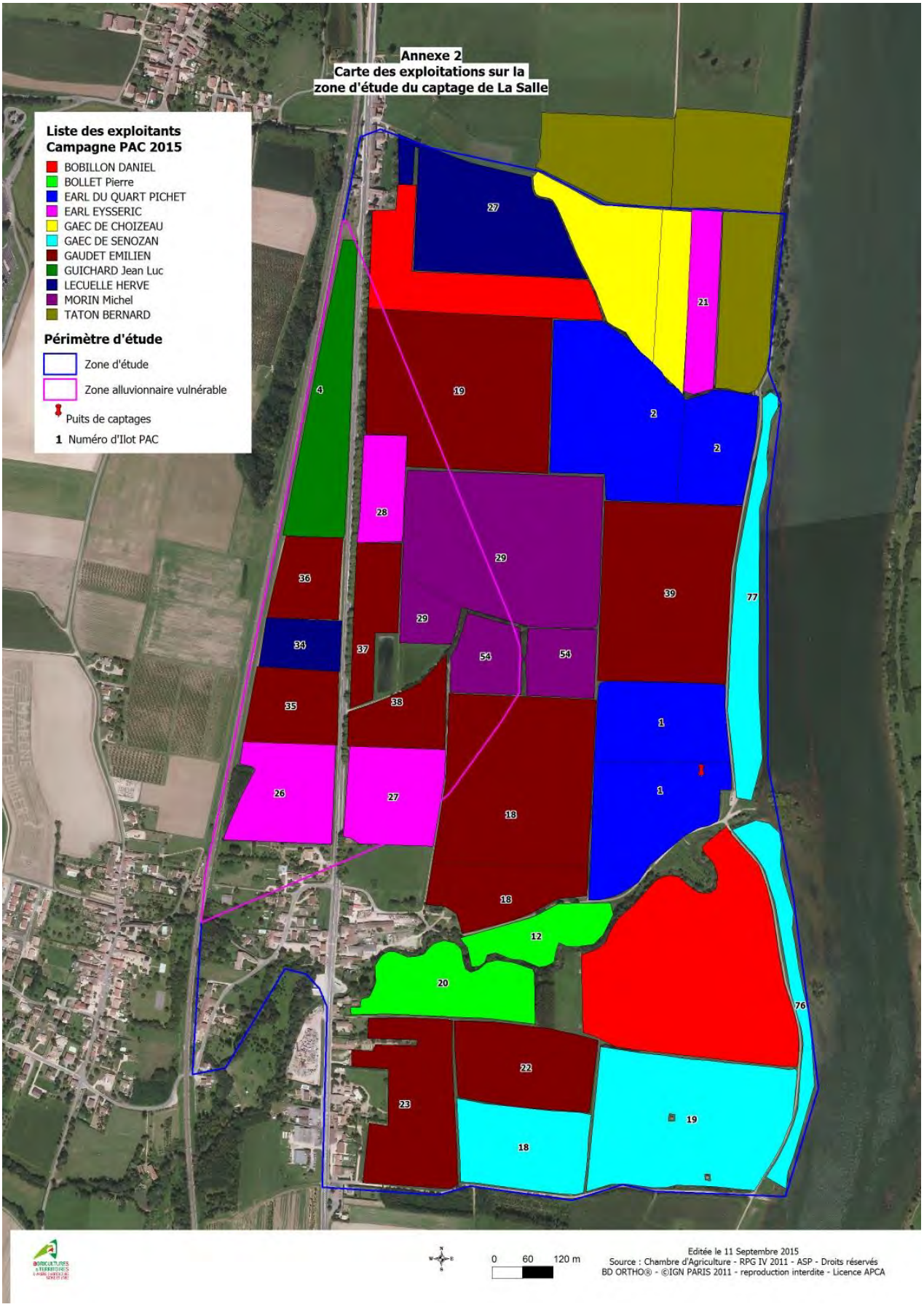
Annexe 2
Carte des exploitations sur la zone d'étude du captage de La Salle
Liste des exploitants
Campagne PAC 2015
BOBILLON DANIEL
BOLLET Pierre
EARL DU QUART PICHET
EARL EYSSERIC
GAEC DE CHOIZEAU
GAEC DE SENOZAN
GAUDET EMILIEN
GUICHARD Jean Luc
LECUELLE HERVE
MORIN Michel
TATON BERNARD
Périmètre d'étude
Zone d'étude
Zone alluvionnaire vulnérable
Puits de captages
1 Numéro d'Ilot PAC
0 60 120 m
Editée le 11 Septembre 2015
Source : Chambre d'Agriculture - RPG IV 2011 - ASP - Droits réservés
BD ORTHO® - ©IGN PARIS 2011 - reproduction interdite - Licence APCA

ANNEXE 3

Carte de l’occupation du sol sur la zone d’étude du captage de La Salle

Annexe 3
Carte de l'occupation du sol sur la zone d'étude du captage de La Salle

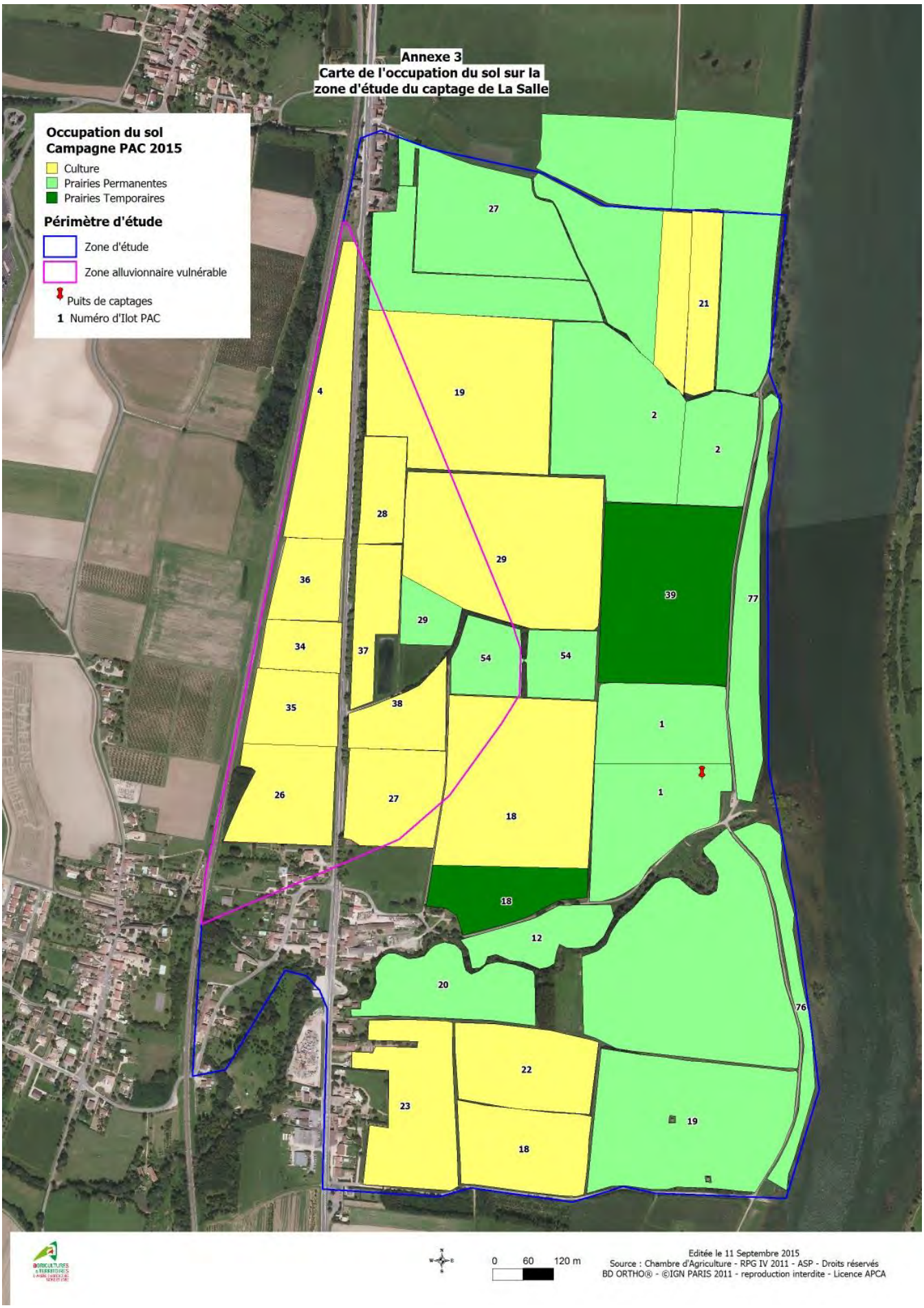

Editée le 11 Septembre 2015
Source : Chambre d'Agriculture - RPG IV 2011 - ASP - Droits réservés
BD ORTHO® - ©IGN PARIS 2011 - reproduction interdite - Licence APCA

ANNEXE 4

Carte du réseau hydrographique et des points d’abreuvement sur la zone d’étude du captage de La Salle

Annexe 4
Carte du réseau hydrographique et des points d'abreuvement sur la zone d'étude du captage de La Salle

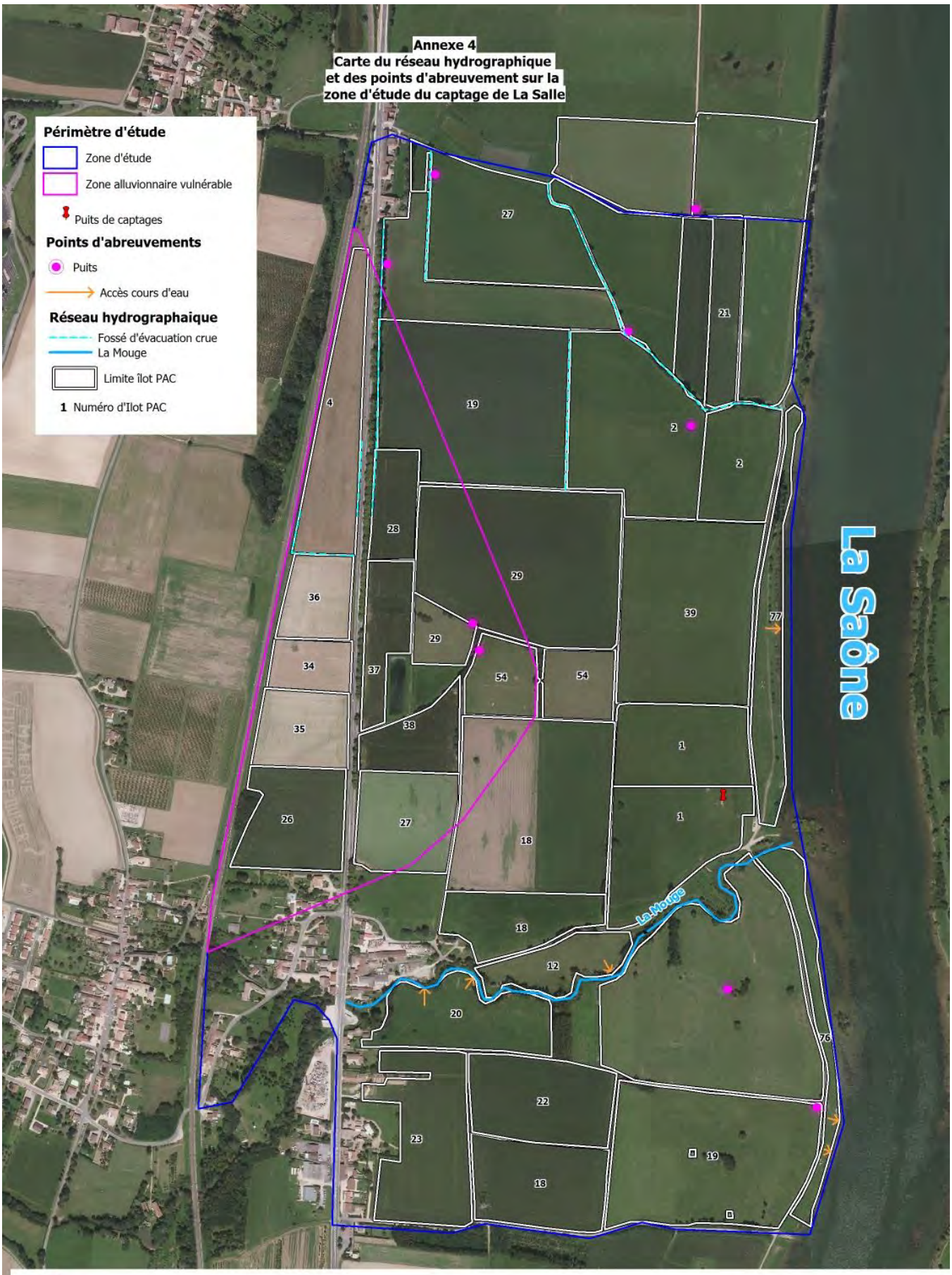

0 60 120 m

Editée le 11 Septembre 2015
Source : Chambre d'Agriculture - RPG IV 2011 - ASP - Droits réservés
BD ORTHO® - ©IGN PARIS 2011 - reproduction interdite - Licence APCA

ANNEXE 5

Carte des durées de pâturage sur la zone d’étude du captage de La Salle

Annexe 5
Carte des durées de pâturage sur la zone d'étude du captage de La Salle

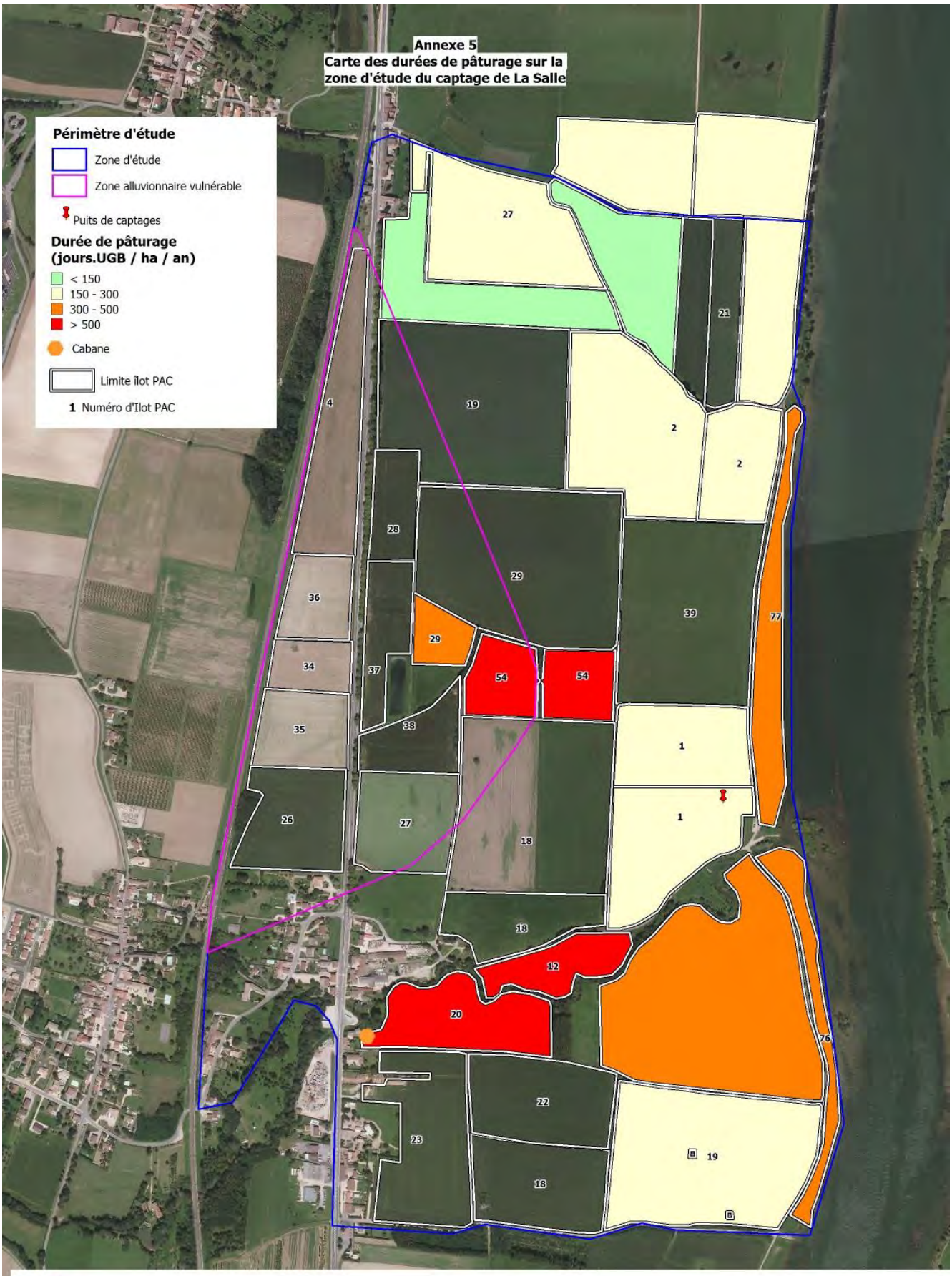

0 60 120 m

Editée le 11 Septembre 2015
Source : Chambre d'Agriculture - RPG IV 2011 - ASP - Droits réservés
BD ORTHO® - ©IGN PARIS 2011 - reproduction interdite - Licence APCA

ANNEXE 6

Carte des modes d’exploitation des prairies sur la zone d’étude du captage de La Salle

Annexe 6
Carte des modes d'exploitation des prairies sur la zone d'étude du captage de La Salle

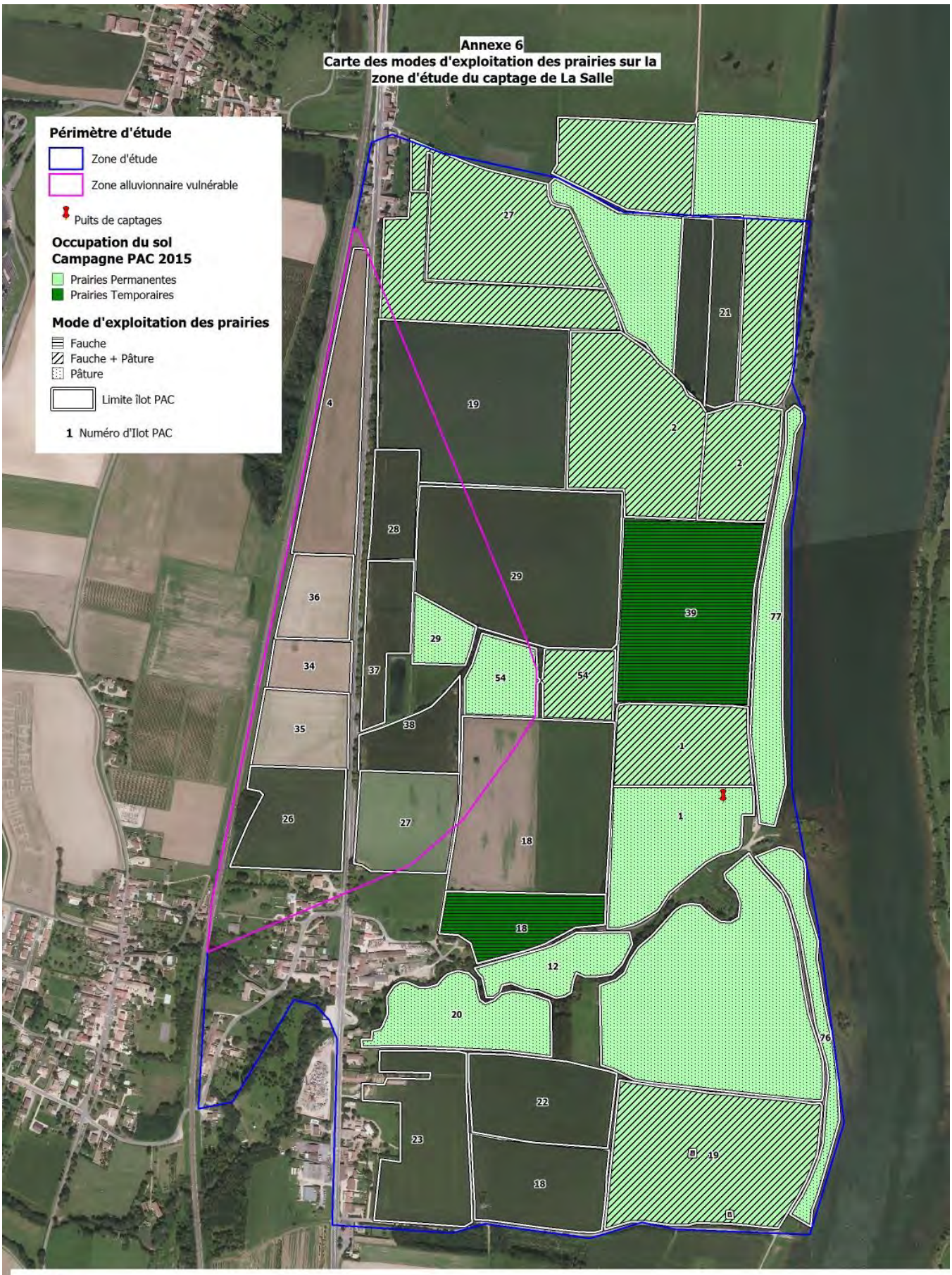

Editée le 11 Septembre 2015
Source : Chambre d'Agriculture - RPG IV 2011 - ASP - Droits réservés
BD ORTHO® - ©IGN PARIS 2011 - reproduction interdite - Licence APCA

ANNEXE 7

Carte des exploitations à l’échelle de la carte produite par la Chambre d’Agriculture en 2011

Annexe 7
Carte des exploitations à l'echelle de la carte produite par la Chambre d'Agriculture en 2011

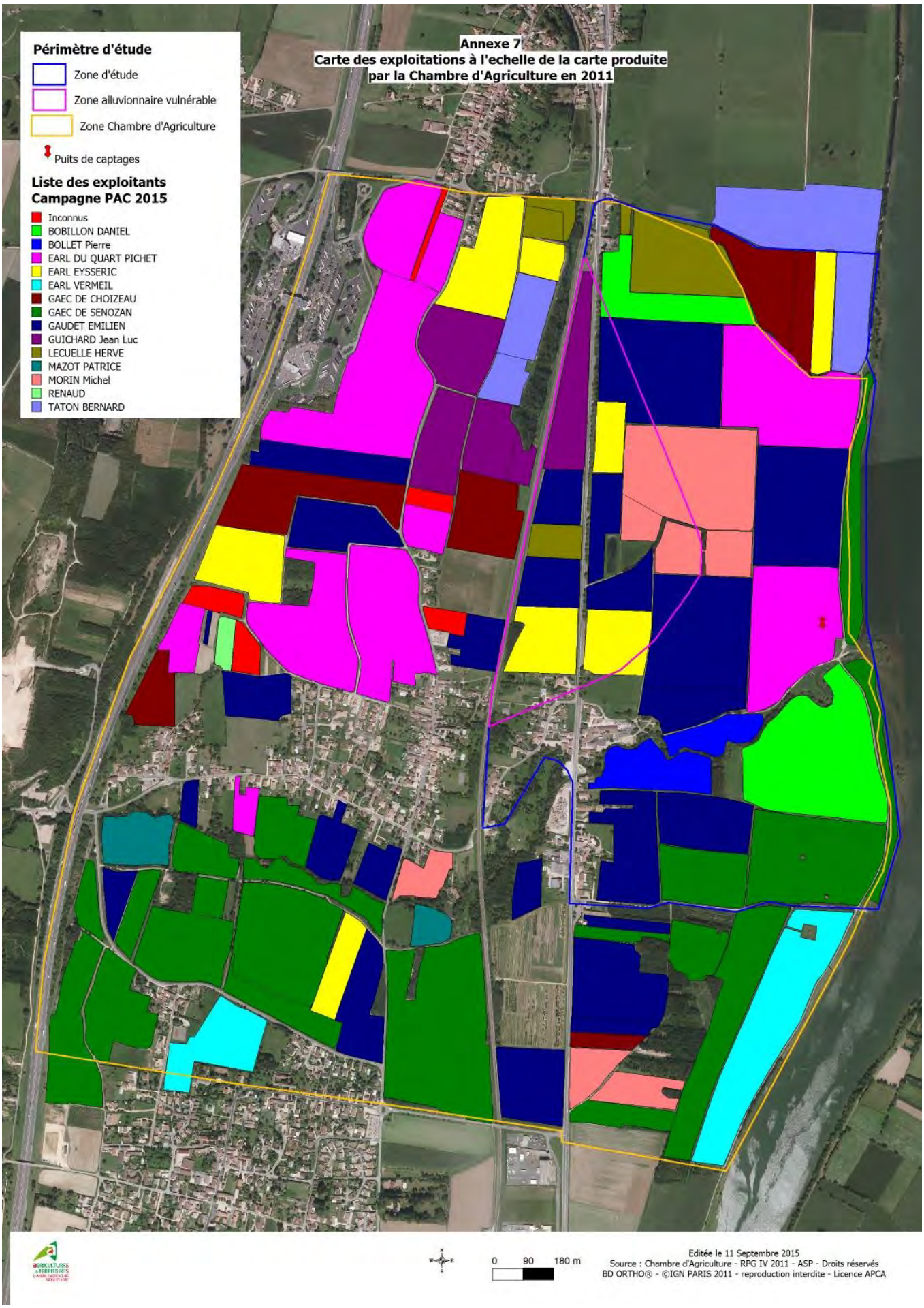

Editée le 11 Septembre 2015
Source : Chambre d'Agriculture - RPG IV 2011 - ASP - Droits réservés
BD ORTHO® - ©IGN PARIS 2011 - reproduction interdite - Licence APCA

ANNEXE 8

Carte de l’occupation du sol
à l’échelle de la carte produite
par la Chambre d’Agriculture en 2011

Annexe 8
Carte de l'occupation du sol à l'echelle de la carte produite par la Chambre d'Agriculture en 2011

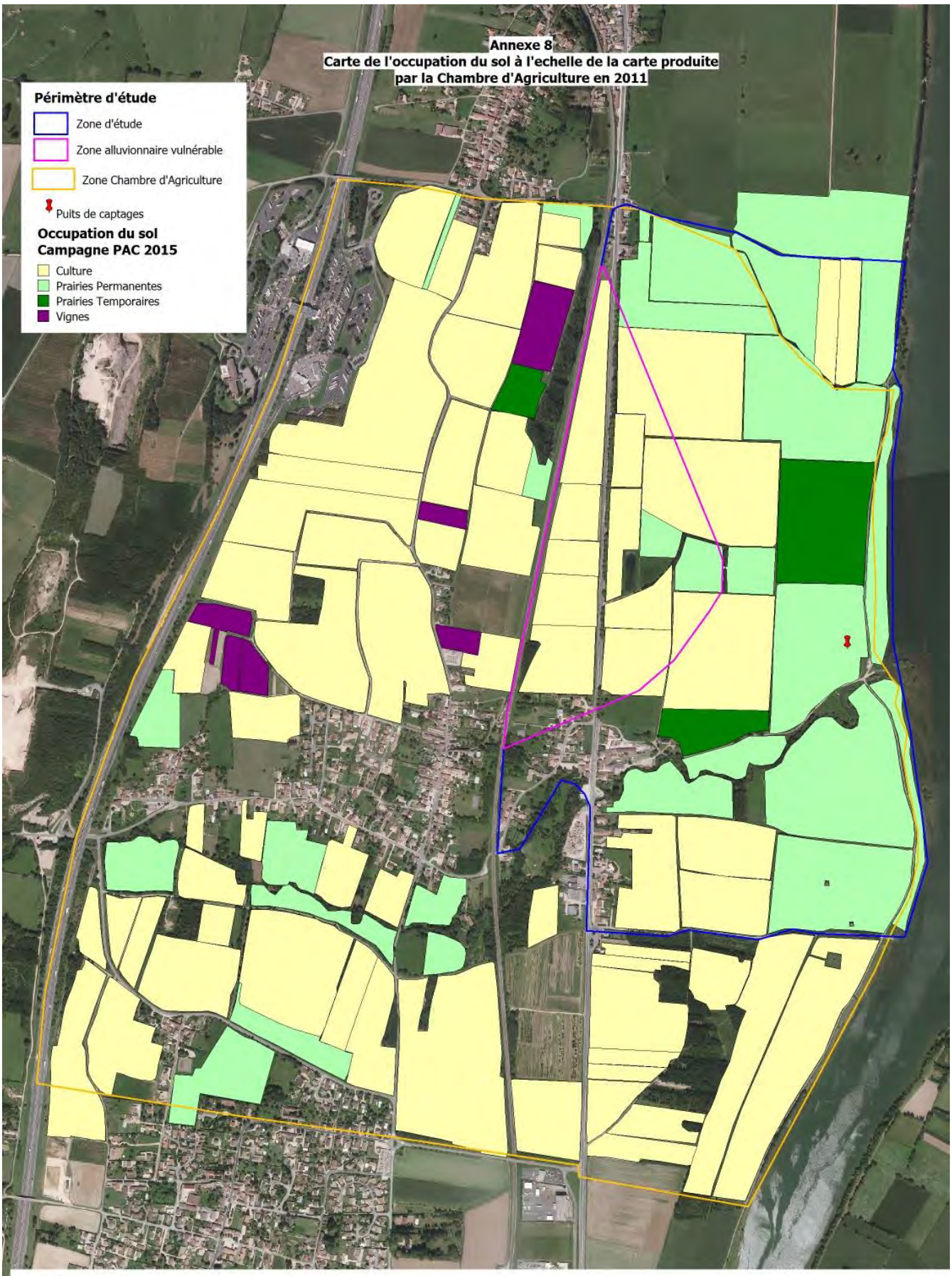

0 90 180 m

Editée le 11 Septembre 2015
Source : Chambre d'Agriculture - RPG IV 2011 - ASP - Droits réservés
BD ORTHO® - ©IGN PARIS 2011 - reproduction interdite - Licence APCA